



**Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban
pour une action renforcée**

**Rapport du Groupe de travail spécial
de la plateforme de Durban pour une action renforcée
sur la dixième partie de sa deuxième session,
tenue à Bonn du 31 août au 4 septembre 2015**

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour) | 1–7 | 2 |
| II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour) | 8–11 | 3 |
| A. Adoption de l'ordre du jour | 8 | 3 |
| B. Organisation des travaux de la session | 9–11 | 3 |
| III. Mise en œuvre de tous les éléments de la décision 3/CP.17 (Point 3 de l'ordre du jour) | 12–20 | 4 |
| IV. Rapport pour la dixième partie de la deuxième session (Point 5 de l'ordre du jour) | 21 | 5 |
| V. Suspension de la session | 22–23 | 5 |
| Annexes | | |
| I. Documents dont le Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée était saisi à la dixième partie de sa deuxième session | | 7 |
| II. Notes informelles établies à l'intention du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée à la dixième partie de sa deuxième session | | 9 |



I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La dixième partie de la deuxième session du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée (le Groupe de travail spécial) s'est tenue au Centre de conférence international à Bonn (Allemagne), du 31 août au 4 septembre 2015¹.
2. Les Coprésidents du Groupe de travail spécial, M. Ahmed Djoghlaïf (originaire d'une Partie non visée à l'annexe I) et M. Daniel Reifsnnyder (originaire d'une Partie visée à l'annexe I), ont ouvert la 19^e séance plénière du Groupe de travail spécial à sa deuxième session le 31 août 2015, et ont souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Ils ont aussi fait part des regrets de M^{me} Yang Liu (originaire d'une Partie non visée à l'annexe I) et Rapporteuse du Groupe de travail spécial de ne pas pouvoir participer à la séance plénière d'ouverture en raison d'engagements nationaux².
3. Les Coprésidents ont aussi souhaité la bienvenue à M^{me} Christiana Figueres, Secrétaire exécutive, qui a informé les participants sur l'état du financement des sessions d'octobre et de décembre. La Secrétaire exécutive a indiqué que le budget était déficitaire s'agissant du financement de la logistique et de la participation à la session d'octobre du Groupe de travail spécial et de la participation à la vingt et unième Conférence des Parties (COP) et à la onzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) qui auront lieu en novembre et décembre 2015. Elle a engagé les Parties qui étaient en mesure de le faire à faire connaître au secrétariat le montant de leurs contributions dans le courant de la semaine.
4. Plusieurs Parties ont regretté que le secrétariat n'ait pas disposé des ressources nécessaires pour financer la participation d'un représentant supplémentaire à la session en cours.
5. Afin de promouvoir les mandats et de respecter les délais convenus aux dix-septième³, dix-huitième⁴, dix-neuvième⁵ et vingtième⁶ sessions de la Conférence des Parties, les Coprésidents ont énuméré les objectifs de la dixième partie de la deuxième session, à savoir mieux comprendre et formuler les éléments du paquet climat de Paris en recensant les domaines de convergence de manière théorique si possible sous la forme d'un texte, en résolvant les divergences de vues au moyen de propositions qui unifient deux options du texte ou davantage et en élaborant une description cohérente de la façon dont le résultat des travaux du Groupe de travail spécial couvrira le domaine thématique pertinent⁷.

¹ Le rapport sur les première et deuxième parties de la deuxième session du Groupe de travail spécial fait l'objet du document FCCC/ADP/2013/2; les rapports sur les troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième parties de la deuxième session font l'objet, respectivement, des documents FCCC/ADP/2013/3, FCCC/ADP/2014/1, FCCC/ADP/2014/2, FCCC/ADP/2014/3, FCCC/ADP/2014/4, FCCC/ADP/2015/2 et FCCC/ADP/2015/3.

² Les membres du Bureau du Groupe de travail spécial ont été élus conformément aux dispositions figurant au paragraphe 7 du document FCCC/ADP/2012/2 qui ont été approuvées dans la décision 2/CP.18. Le Groupe de travail spécial a élu les membres actuels de son Bureau lors de la septième partie de sa deuxième session, comme indiqué dans le document FCCC/ADP/2014/4.

³ Décision 1/CP.17, par. 2.

⁴ Décision 2/CP.18, par. 4.

⁵ Décision 1/CP.19, par. 2.

⁶ Décision 1/CP.20, par. 1.

⁷ Voir http://unfccc.int/files/bodies/awg/application/pdf/adp_co-chairs_further_clarification_document.pdf.

6. Les représentants de 12 pays ont fait des déclarations, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Union européenne et de ses 28 États membres, du Groupe de l'intégrité environnementale, du Groupe africain, de l'Alliance des petits États insulaires, de la Ligue des États arabes, de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Coalition des nations à forêt tropicale, du Groupe des pays en développement partageant les mêmes perspectives, des pays du BASIC (Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine), du Système d'intégration centraméricain et de l'Indonésie. Les Parties ont publié l'intégralité de leurs déclarations sur le site Web de la Convention, ce qui a permis d'engager sans délai les négociations de fond⁸.

7. Toujours à la 19^e séance, les Coprésidents ont invité la présidence de la vingtième session de la Conférence des Parties et de la dixième session de la CMP et la future présidence de la vingt et unième de la Conférence des Parties et de la onzième session de la CMP à rendre compte aux délégations des initiatives déjà prises pour faire en sorte que la vingt et unième de la Conférence des Parties et de la onzième session de la CMP soient un succès. Les représentants du Pérou et de la France ont fait des déclarations concernant les consultations ministérielles informelles tenues à Paris, en France, les 20 et 21 juillet 2015 et organisées par le Gouvernement français en coopération avec le Gouvernement péruvien⁹.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(point 2 b) de l'ordre du jour)

8. Le Groupe de travail spécial avait adopté l'ordre du jour de sa deuxième session à la première séance de sa première session, le 29 avril 2013¹⁰.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

9. À la 19^e séance, les Coprésidents ont appelé l'attention des représentants sur la note relative au déroulement de la dixième partie de la session, laquelle comportait une annexe intitulée « Outil des Coprésidents : document informel illustrant les éléments possibles du paquet de Paris » (ci-après dénommé l'outil des Coprésidents)¹¹, et des précisions supplémentaires des Coprésidents sur la méthode de travail de la session, établies à la suite des consultations de présession¹². Les travaux sur le point 3 de l'ordre du jour ont été organisés dans le cadre d'un groupe de contact établi lors de la quatrième partie de la session¹³. Des réunions du groupe ont été consacrées à certaines sections de l'outil des Coprésidents et aux éléments d'un projet de décision relatif au flux de travail 2 du Groupe de travail spécial. Enfin, ces groupes ont tenu

⁸ Toutes les déclarations peuvent être consultées à l'adresse : <http://www4.unfccc.int/submissions/SitePages/sessions.aspx?showOnlyCurrentCalls=1&populateData=1&expectedsubmissionfrom=Parties&focalBodies=ADP>.

⁹ Voir http://www4.unfccc.int/submissions/Lists/OSPSubmissionUpload/213_149_130855880438894967-France_lt_31082015_statement.pdf.

¹⁰ FCCC/ADP/2013/2, par. 8 et 9.

¹¹ ADP.2015.4.InformalNote.

¹² Disponible à l'adresse http://unfccc.int/files/bodies/awg/application/pdf/adp_co-chairs_further_clarification_document.pdf.

¹³ FCCC/ADP/2014/1, par. 19.

des réunions informelles consacrées à certaines questions pertinentes. Le Groupe de travail spécialisé a suivi l'organisation des travaux proposée.

10. En outre, les Coprésidents ont informé les Parties de leur intention d'organiser une rencontre spéciale lors de la session, auquel les observateurs seraient invités¹⁴. Cette rencontre a eu lieu le 2 septembre.

11. D'autres rencontres et réunions d'information ont eu lieu au cours de la dixième partie de la session, notamment :

a) Une rencontre sur les contributions nationales prévues par les Parties, le 1^{er} septembre;

b) Une réunion d'information sur la situation du Fonds vert pour le climat, le 2 septembre;

c) Une séance d'information tenue par le secrétariat le 4 septembre et consacrée à la préparation du rapport de synthèse sur l'effet cumulé des contributions déterminées au niveau national et communiquées par les Parties au plus tard le 1^{er} octobre 2015.

III. Mise en œuvre de tous les éléments de la décision 3/CP.17

(Point 3 de l'ordre du jour)

12. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 19^e séance et à sa 20^e séance, tenue le 4 septembre. Il était saisi de la note sur le déroulement de la dixième partie de la session, qui contenait l'outil des Coprésidents; de la note informelle sur les éléments d'un projet de décision sur le flux de travail 2¹⁵; d'un document contenant des précisions supplémentaires sur la méthode de travail de la session¹⁶; et de son rapport sur la neuvième partie de sa deuxième session¹⁷.

13. Tout au long de la session, les contributions des Parties aux négociations et les résultats des réunions thématiques ont été recueillis dans un document de travail publié quotidiennement sur le site Web de la Convention¹⁸. La version finale du document de travail a également été publiée sur le site Web de la Convention¹⁹.

14. Les Parties ont échangé leurs points de vue lors des réunions thématiques organisées au titre du flux de travail 2, y compris sur la façon de promouvoir l'action climatique avant 2020. Les résultats de ces réunions ont également été publiés sur le site Web de la Convention²⁰.

15. Le 2 septembre, le Groupe de travail spécial a fait le point sur les progrès de ses travaux. Les Coprésidents ont donné des orientations supplémentaires aux Parties sur les travaux prévus pour le reste de la session.

16. Le 4 septembre, les Coprésidents ont réuni les chefs de délégation afin d'examiner la stratégie pour la onzième partie de la session. Le même jour, ils ont réuni le groupe de contact du Groupe de travail spécial pour examiner la même question.

¹⁴ Voir document ADP.2015.4.InformalNote, par. 23.

¹⁵ ADP.2015.5.InformalNote.

¹⁶ Disponible à l'adresse <http://unfccc.int/9176.php>.

¹⁷ FCCC/ADP/2015/3.

¹⁸ <http://unfccc.int/9166.php>.

¹⁹ <http://unfccc.int/9170.php>.

²⁰ <http://unfccc.int/9170.php>.

17. À sa 20^e séance, le Groupe de travail spécial était saisi du document de travail daté du 4 septembre 2015²¹.

18. À l'issue des 34 réunions bilatérales et de la réunion avec les chefs de délégation mentionné au paragraphe 16 ci-dessus, les Parties ont demandé unanimement aux Coprésidents de préparer, avec le concours des cofacilitateurs et l'appui du secrétariat, un document informel présentant une base de négociation pour le paquet climat de Paris sur les flux de travail 1 et 2, sur la base du texte de négociation de Genève²² et en tenant pleinement compte des vues et des positions exprimées par les Parties sur de l'outil des Coprésidents²³ à la dixième Partie de la session. Un document clair, concis et exhaustif, accompagné d'une note sur le déroulement des travaux, serait communiqué durant la première semaine du mois d'octobre. La note préciserait la nouvelle méthode de travail, y compris la création d'un comité de rédaction à participation non limitée présidé par les Coprésidents, à partir desquels des sous-groupes, animés par les coorganisateur, seraient mis en place.

19. Rappelant les informations communiquées par la Secrétaire exécutive lors de l'ouverture de la session, les Coprésidents ont invité le secrétariat à communiquer aux représentants des informations actualisées sur l'état du financement des réunions que le Groupe de travail spécial devait encore tenir en 2015. La Secrétaire exécutive a fait savoir aux Parties que, grâce à la générosité de plusieurs contributeurs, le financement nécessaire pour couvrir l'ensemble des coûts liés à l'organisation et garantir la participation appropriée des représentants des pays en développement pouvant prétendre à une aide à la session d'octobre et à la vingt et unième session de la Conférence des Parties avait été annoncés.

20. Des déclarations ont été faites au nom de la présidence de la vingtième session de la Conférence des Parties et de la dixième session de la CMP et au nom de la future présidence de la vingt et unième session de la Conférence des Parties et de la onzième session de la CMP. De plus, deux Parties ont publié sur le site Web de la Convention des déclarations au nom du Groupe des 77 et de la Chine et au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres²⁴.

IV. Rapport pour la dixième partie de la deuxième session

(Point 5 de l'ordre du jour)

21. À sa 20^e séance, le Groupe de travail spécial a examiné et adopté le projet de rapport de la dixième partie de sa deuxième session²⁵. Au cours de la même séance, sur proposition des Coprésidents, le Groupe de travail spécial a autorisé le rapporteur à compléter le rapport de la dixième partie de la deuxième session, avec le concours du secrétariat et les conseils des Coprésidents.

V. Suspension de la session

22. À sa 20^e séance, le Groupe de travail spécial a souscrit à la proposition des Coprésidents de suspendre la deuxième session et de la reprendre à l'occasion de sa onzième Partie, le 19 octobre 2015, à Bonn.

²¹ Disponible à l'adresse <http://unfccc.int/9170.php>.

²² FCCC/ADP/2015/1.

²³ ADP.2015.4.InformalNote.

²⁴ Toutes les déclarations peuvent être consultées à l'adresse <http://www4.unfccc.int/submissions/SitePages/sessions.aspx?showOnlyCurrentCalls=1&populateData=1&expectedsubmissionfrom=Parties&focalBodies=ADP>.

²⁵ FCCC/ADP/2015/L.3.

23. À la même séance, les Coprésidents du Groupe de travail spécial ont remercié les Parties de leur travail et de leur appui, et ils ont prononcé la suspension de la deuxième session du Groupe de travail spécial.

Annexe I

Documents dont le Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée était saisi à la dixième partie de sa deuxième session

Documents établis pour la dixième partie de la session

| | |
|-------------------|---|
| FCCC/ADP/2015/L.3 | Projet de rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la dixième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 31 août au 4 septembre 2015 |
|-------------------|---|

Autres documents disponibles avant la session

| | |
|------------------------------|--|
| FCCC/CP/2014/10 et Add.1 | Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingtième session, tenue à Lima du 1 ^{er} au 14 décembre 2014 |
| FCCC/CP/2013/10 et Add.1 | Rapport de la Conférence des Parties sur sa dix-neuvième session, tenue à Varsovie du 11 au 23 novembre 2013 |
| FCCC/CP/2012/8 et Add.1 | Rapport de la Conférence des Parties sur sa dix-huitième session, tenue à Doha du 26 novembre au 8 décembre 2012 |
| FCCC/CP/2011/9 et Add.1 et 2 | Rapport de la Conférence des Parties sur sa dix-septième session, tenue à Durban du 28 novembre au 11 décembre 2011 |
| FCCC/ADP/2015/3 | Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la neuvième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 1 ^{er} au 11 juin 2013 |
| FCCC/ADP/2015/2 | Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la huitième partie de sa deuxième session, tenue à Genève du 8 au 13 février 2015 |
| FCCC/ADP/2015/1 | Texte de négociation |
| FCCC/ADP/2014/4 | Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la septième partie de sa deuxième session, tenue à Lima du 2 au 13 décembre 2014 |
| FCCC/ADP/2014/3 | Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la sixième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 20 au 25 octobre 2014 |
| FCCC/ADP/2014/2 | Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la cinquième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 4 au 14 juin 2014 |

| | |
|-----------------|--|
| FCCC/ADP/2014/1 | Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la quatrième partie de sa deuxième session, tenue à Bonn du 10 au 14 mars 2014 |
| FCCC/ADP/2013/3 | Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la troisième partie de sa deuxième session, tenue à Varsovie du 12 au 23 novembre 2013 |
| FCCC/ADP/2013/2 | Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur les première et deuxième parties de sa deuxième session, tenues à Bonn du 29 avril au 3 mai 2013 et du 4 au 13 juin 2013 |
| FCCC/ADP/2012/3 | Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la deuxième partie de sa première session, tenue à Doha du 27 novembre au 7 décembre 2012 |
| FCCC/ADP/2012/2 | Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée sur la première partie de sa première session, tenue à Bonn du 17 au 25 mai 2012 |

Annexe II

Notes informelles établies à l'intention du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée à la dixième partie de sa deuxième session

| | |
|-------------------------|---|
| ADP.2015.5.InformalNote | Elements for a draft decision on workstream 2 of the ADP |
| ADP.2015.4.InformalNote | Scenario note on the tenth part of the second session of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action. Note by the Co-Chairs |
